

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2023

**Conseillers en exercice : 5**

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,  
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

**Conseillers présents : 5**

Date de convocation :

22/02/2023

Date d'affichage :

07/03/2023

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GIRARDET Charles

L'an deux mille vingt-trois le premier mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-deux février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

### ORDRE du JOUR

- 1- Bail gîte/bistrot
- 2- Charte SIDEC
- 3 - Comptes administratifs 2022  
Eau, Assainissement
- 4 - Approbation des comptes de gestion 2022  
Eau, Assainissement
- 5 - Affectation des résultats 2022  
Eau, Assainissement
- 6 - Vote du budget primitif 2023  
Eau, Assainissement
- 7 - Questions diverses

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 1- Bail gîte/bistrot

Le Maire donne lecture du projet de bail qui a été retravaillé avec la future repreneuse du gîte et du bistrot.

Le conseil accepte la rupture de bail de la SAS Re-Sources Jura et autorise à l'unanimité le Maire à signer le nouveau bail avec Mme KESTELOOT épouse MONGENET Anne-Sophie représentante de la SASU Gîte Bistrot des Planches (GBP) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### 2 – Charte SIDEC

Le Maire présente la charte intitulée « Eclairons juste le Jura », proposée par un groupement de partenaires concernés par le sujet de l'éclairage public sur le département. Elle a pour objectif de sensibiliser et d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Cette charte propose à la collectivité signataire de s'engager à diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à l'éclairage public, tout en préservant la qualité de vie et en participant à une démarche globale territoriale source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à la Charte de l'éclairage public « Eclairons juste le Jura » et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette charte.

### **3 – Comptes administratifs 2022 :**

#### **Eau**

Dépenses de fonctionnement = 9 474,79 €  
Recettes de fonctionnement = 20 676,92 € (dont 7 845,36 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 11 202,13 €*

Dépenses d'investissement = 14 714,18 €  
Recettes d'investissement = 29 570,18 € (dont 21 315,37 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 14 856,00 €*

*Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 26 058,13 €*

#### **Assainissement**

Dépenses de fonctionnement = 13 640,52 €  
Recettes de fonctionnement = 17 855,15 € (dont 2 196,89 € d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 4 214,63 €*

Dépenses d'investissement = 6 178,60 €  
Recettes d'investissement = 66 273,66 € (dont 39 639,14 d'excédent antérieur reporté)

*Résultat de clôture : 60 095,06 €*

*Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 64 309,69 €*

Le Maire quitte la séance dont la présidence est désormais tenue par M. GIRARDET Charles, 1<sup>er</sup> adjoint.

Les membres présents passent au vote et les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire, rentré, reprend la présidence de la séance.

### **4 – Approbation des comptes de gestion 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022, considérant l'exactitude des inscriptions et la similitude des comptes de gestion et comptes administratifs, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2022, dressés par le receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### **5 – Affectations des résultats 2022**

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2022 aux budgets primitifs 2023 comme suit :

#### **Budget eau :**

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 11 202,13 €  
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 14 856,00 €

#### **Budget assainissement :**

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 4 214,63 €  
Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 60 095,06 €

## 6 - Vote du budget primitif 2023

### Eau

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Fonctionnement	21 722 €	21 722 €
Investissement	27 768 €	27 768 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

### Assainissement

Il est présenté équilibré, en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit, par le Maire. Il en donne lecture chapitre par chapitre, article par article, en apportant les explications utiles.

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
Fonctionnement	19 922 €	19 922 €
Investissement	72 131 €	72 131 €

Le conseil approuve ce budget à l'unanimité.

## 7- Informations et questions diverses

### **Préservation de l'environnement – aménagement :**

Les aménagements des sentiers et des abords du fond de la reculée ne seront pas réalisés avant d'avoir une vision globale réalisée par un cabinet d'études. L'idée est de réaliser un document d'interprétation dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles financés par le Département.

### **Eglise – bord de rivière :**

Afin de sécuriser les abords de l'abri bus, il conviendrait d'installer des arbustes le long de la rivière.

### **Infractions d'urbanisme :**

Au cours d'une visite par les services de la DDT et de l'ABF, des infractions à l'urbanisme ont été constatées. La DDT a pris la décision de dresser des procès-verbaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le secrétaire de séance : Charles GIRARDET

